

BRETTEVILLE SUR ODON

Arrondissement de CAEN

Canton de Caen I

Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

Le 7 novembre 2025

L'an DEUX MIL VINGT CINQ

Le 17 novembre à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage :

Le 22 novembre 2025

Etaient présents :

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, FERY, HOCHET, LEFEVRE, MAJDOUNI, SANNIER, VIDEAU.

Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE MASSON, LEBOURGEOIS, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET, SAINT-MARTIN.

Présents : 21

Votants : 26

Absents :

Madame DORÉ (*excusée pouvoir à JM.LESUEUR*)

Madame LOUBET (*excusée pouvoir à S.BOUFFARD*)

Madame RAINÉ

Monsieur BRUNEAU (*excusé pouvoir à X.RICHET*)

Monsieur DEGUSSEAU (*excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN*)

Monsieur SIMON (*excusé pouvoir à A.SANNIER.*)

Maël FAUDOT est désigné secrétaire de séance

OBJET : FINANCES : MODIFICATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.

Alexandra SANNIER, Maire Adjoint chargé des finances rappelle que lors de la séance du 10 mars 2025, le Conseil Municipal a voté les subventions 2025 versées aux différentes associations (*délibération n° 2025-02-07*).

Entre autres, il a décidé d'octroyer à VYV NORMANDIE :

- 70 000 € pour la gestion de la crèche GALIPETTE
- 5 522 € pour la gestion du RPE les P'tits Loups de l'Odon

Ces prestations faisant l'objet d'un contrat (*marché pour la gestion de la crèche et convention pour celle du RPE*) et d'une facturation, les sommes doivent être imputées en contrat de prestation de service (*article 611*).

Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20251117-20250604-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025

.../...

.../...

Il est demandé au Conseil de modifier le tableau des subventions aux associations 2025 en supprimant la subvention de **70 000 € pour la gestion de la crèche et la subvention de 5 522 € pour la gestion du RPE.**

Le nouveau tableau est joint en annexe.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

⊕ **DÉCIDE** de modifier le tableau de subventions aux associations comme mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : le **21 novembre 2025**
Certifié exact,

Pour extrait conforme,
En Mairie, **21 novembre 2025**

Le Maire :

Patrick LECAPLAIN



Accusé de réception en préfecture
014-211401013-20251117-20250604-DE
Date de télétransmission : 24/11/2025
Date de réception préfecture : 24/11/2025